



Mémoire

Présenté

dans le cadre de la

Commission parlementaire des institutions

Par

La Société de Développement Économique Innu de Mashteuiatsh

Mashteuiatsh, le 17 janvier 2003

Table des matières

Introduction

1. La Société de Développement Économique Innu de Mashteuiatsh
 - 1.1 La communauté de Mashteuiatsh
 - 1.2 Le développement économique vers une entité autonome
2. Problématiques du développement économique en territoire Innu
 - 2.1 L'héritage de la tutelle des Affaires Indiennes
 - 2.2 Impact de la Loi sur les Indiens
3. Le partenariat, pierre angulaire du développement
 - 3.1 Expériences de partenariat
 - 3.1.1 Expérience avec le Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale
 - 3.1.2 Expérience avec La Corporation de Développement de Lac Bouchette
4. Le partenariat devient le « mukushan » du développement

Conclusion

Mémoire sur la proposition d'entente de principe avec les Innu

Introduction

Dans le cadre de cette commission parlementaire portant sur l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations du Conseil Tribal Mamuitun mak Nutashkuan, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada, la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) de Mashteuiatsh accueille avec un grand enthousiasme cette démarche de consultation. Notre participation à cette Commission parlementaire des institutions vise trois objectifs précis.

D'abord, nous voulons appuyer la position de nos représentants politiques en ce qui a trait à la négociation pour la mise en place d'un projet de société stimulant et la signature d'un Traité à la hauteur des aspirations des Pekuakamiulnuatsh.

Deuxièmement, nous voulons faire ressortir les problématiques que nous vivons dans les communautés quand on commence à penser développement économique et comment une entente de principe pose le défi d'apporter des solutions à ces problématiques. Nous voulons souligner, à nos voisins québécois, comme l'ont mentionné certains de leurs leaders politiques positifs, que la venue d'un nouveau joueur, en l'occurrence les Pekuakamiulnuatsh, dans le développement de notre région pourra être bénéfique.

Troisièmement, dans l'esprit de l'Entente de principe qui priorise une cohabitation harmonieuse, nous souhaitons démontrer que l'enjeu de ce nouveau pacte social passe par un partenariat réel et que les entrepreneurs de Mashteuiatsh adhèrent entièrement à une telle approche d'avenir. Qui plus est, les quelques expériences que la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) a pu tenter au cours de la dernière année pour démontrer son ouverture à réaliser des expériences de partenariat est tout à l'honneur de nos gens d'affaires.

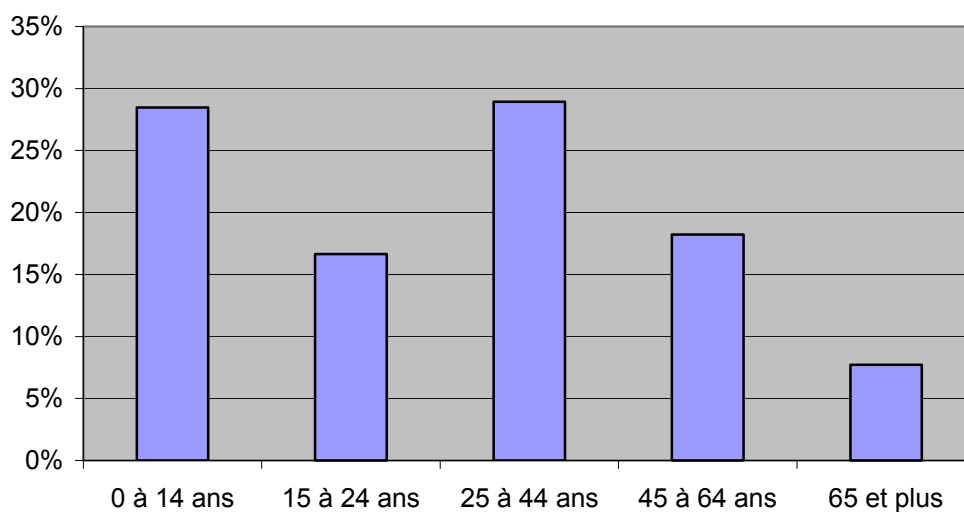
1. La Société de Développement Économique Ilnu de Mashteuiatsh

1.1 La communauté de Mashteuiatsh

Profil de la communauté

Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone dans la région du Saguenay / Lac-Saint-Jean. Avec ces 4 622 membres en 2001, les Montagnais du Lac-Saint-Jean formaient la deuxième communauté autochtone en importance au Québec. En 1984, on comptait 1977 personnes appartenant à la communauté et ce nombre a passé, depuis les 24 dernières années, à 4 622. Cette fluctuation découle de la Loi C-31 adoptée en 1985, qui a permis à des membres de recouvrer leur statut d'Indien.

On compte actuellement 1 981 membres vivant sur la réserve et 2 641 vivant hors réserve. La répartition de la population, par tranche d'âge est la suivante :



Le taux de croissance de la population résidente de Mashteuiatsh a été de 15% entre 1996 et 2001. Alors que d'autres municipalités en région sont aux prises avec l'exode des jeunes, la fermeture des écoles primaires et la dénatalité, notre communauté vit un boum démographique relié à un retour en région de ses membres et à une augmentation du taux de natalité à un rythme effréné.

En 2001, 791 personnes avaient un emploi à Mashteuiatsh et on recensait 87 entreprises, comparativement à 53 en 1991. Le profil de ces entreprises est le suivant :

- ◆ 44% d'entre elles existent depuis plus de 10 ans;
- ◆ 30% ont entre 5 à 10 ans;

Malgré le fait que le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean a toujours été considéré comme le plus grand employeur de la communauté, avec ses 323 emplois directs, il n'en demeure pas moins que l'entreprise privée a créé 170 emplois de plus au cours des 10 dernières années, pour un total de 483 emplois dans le secteur privé.

1.2 Le développement économique vers une entité autonome

Le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean a identifié en mai 2000 les forces et faiblesses de son organisation politique et administrative afin d'actualiser son plan stratégique.

Forces	Faiblesses
Population jeune	Dépendance étatique et systémique des individus
Volonté d'être un peuple autonome	Détresse sociale, physique et mentale
Sauvegarde de l'identité culturelle et linguistique sur le Nitassinan	Contrainte légale au développement (Loi sur les Indiens)
Synergie pour le changement	Faible taux d'emplois
	Faible progression de l'éveil de la fierté

Cet exercice de réflexion a permis de faire ressortir six grandes orientations stratégiques sur lesquelles se concentraient les priorités d'actions du Conseil des Montagnais du Lac St-Jean. Celles-ci sont la structure gouvernementale, la négociation globale, le développement économique, la réalité sociale, la culture et l'environnement.

La détermination et la volonté du milieu des affaires, combinées à un dessein politique orienté vers un gouvernement autonome, amènent le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean à reconnaître l'association des gens d'affaires à mettre en place une structure de développement économique indépendante de son entité administrative.

En décembre 2000, la Société de Développement Économique Innu (SDEI) est officiellement créée et son implantation est prise en charge par un conseil d'administration constitué de cinq (5) représentants du milieu des affaires et de deux (2) représentants membres élus du Conseil de bande. Depuis septembre 2002, les règlements généraux ont été amendés par l'assemblée générale des entrepreneurs, pour tenir compte de la nouvelle structure politique, et seulement un représentant élu est membre d'office au conseil d'administration.

La Société de Développement Économique Innu (SDEI) est donc à la fois un outil pour les entrepreneurs et l'acteur principal du développement économique de la communauté de Mashteuiatsh.

Les objets pour lesquels la Société de Développement Économique Innu (SDEI) a été constitués sont les suivants:

- Promouvoir le développement économique des Pekuakamiulnuatsh afin de contribuer à l'autonomie de ceux-ci par l'accroissement du patrimoine collectif;
- Promouvoir des projets à caractère économique qui sont en harmonie avec l'environnement et qui respectent la culture Innu;
- Promouvoir, créer et supporter des entreprises appartenant à des Pekuakamiulnuatsh ou qui profitent directement aux Pekuakamiulnuatsh
- Rendre accessible l'expertise conseil;
- Faciliter l'accès au crédit commercial et au crédit d'investissement;
- Développer une culture entrepreneuriale.

2. Problématiques du développement économique en territoire Innu

2.1 L'héritage de la tutelle des Affaires Indiennes

Pour la presque totalité des communautés autochtones du Québec, et même du Canada, le développement économique a toujours passé par les Conseils de Bande. Cette vision découle beaucoup plus de l'héritage d'une structure administrative, sous tutelle, soutenue et administrée par le ministère des *Affaires indiennes et du Nord Canada*, que d'un choix réfléchi et arrêté par les membres des Premières Nations. Le modèle proposé se fondait essentiellement sur celui de la livraison des services tels l'éducation, les services sociaux, la santé, la culture, les travaux publics, le développement économique et les autres programmes gouvernementaux.

Nous n'avons certes pas besoin de vous rappeler ici toutes les expériences désastreuses tentées par le ministère des *Affaires indiennes et du Nord Canada* dans le domaine primordial du développement des affaires chez les Premiers peuples. Il était impérieux de faire quelques choses dans ce domaine. Le ministère des *Affaires indiennes et du Nord Canada* a opté pour l'approche de l'assistance pure et simple en offrant de l'argent à certains Indiens « pour partir en affaires ».

Il faut que les représentants des partis politiques de l'*Assemblée Nationale* du Québec, représentés à cette *Commission parlementaire des institutions*, constatent, par notre présentation, que le développement économique des communautés Innu a évolué rapidement au cours des dernières années malgré la multitude de contraintes rencontrées.

Pour Mashteuiatsh, il aura fallu attendre le début de ce troisième millénaire, pour adhérer définitivement à un réalignement dont les premiers balbutiements importants remontent, à tout au plus, à une génération. C'est au début des années 2000, que les entrepreneurs se sont regroupés en association pour prendre en main leur propre développement. Un profil des membres du conseil d'administration de la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) présenté à la fin de ce mémoire vous fera prendre conscience du potentiel entrepreneurial présent dans notre communauté.

Nous sommes prisonniers de la tutelle du ministère des *Affaires indiennes et du Nord Canada* et de son modèle implanté dans les conseils de Bande. Toutefois grâce à la créativité du milieu des affaires et du support politique, nous arrivons à nous donner des outils novateurs pour amoindrir les effets négatifs de la Loi sur les Indiens.

2.2 Impacts de la Loi sur les Indiens

En vertu de l'article 89 de la Loi sur les Indiens, les biens d'un autochtone habitant sur réserve sont insaisissables. Ce fait implique une disposition négative de la part des intervenants financiers parce qu'ils ne peuvent exécuter leurs garanties en cas de défaut de l'emprunteur.

Malgré le fait que les financements traditionnels sont disponibles pour les autochtones, il faut considérer que la plupart exigent des garanties très importantes. Ainsi, les entrepreneurs autochtones sont largement désavantagés comparativement aux entrepreneurs canadiens dans le développement de leur entreprise, parce qu'ils ne peuvent mettre leur équipement en garantie même si cet équipement a la même valeur qu'il soit situé sur ou hors réserve. Plusieurs expériences ont été tentées afin de contourner le problème mais la situation persiste et les projets économiques des entrepreneurs autochtones demeurent limités par cette contrainte. Il est impossible d'hypothéquer nos infrastructures qui sont situées dans la réserve puisque nous ne sommes pas propriétaire selon la Loi sur les Indiens. Même une incorporation formée d'administrateurs autochtones ne peut avoir son siège social dans la communauté sans l'approbation du ministre des affaires indiennes.

Il faut donc que le futur traité des Innu trouvent des solutions concrètes à ces contraintes amenées par la Loi sur les Indiens sinon nous allons continuer à être handicapés comme gens d'affaires. Vous devez savoir qu'un tel handicap cause des problèmes majeurs et empêche le partenariat avec des entreprises québécoises.

Il faut bien comprendre que cette contrainte de la loi sur les Indiens s'ajoute aux autres difficultés que nos voisins Québécois peuvent connaître quand ils s'aventurent dans le monde des affaires. N'est pas entrepreneur qui veut!

En considérant cette problématique et en regardant ce que les autochtones ont réussi à faire comme développement économique, il est aisé d'imaginer ce qu'ils pourraient faire pour le développement économique du Québec et du Canada sans cette loi. Le traité serait bénéfique pour le développement économique des autochtones, mais aussi pour l'ensemble du territoire car elle ferait tomber cette barrière limitative qu'est la Loi sur les Indiens.

3. Le partenariat, pierre angulaire du développement

3.1 Expériences de partenariat

Les 20 et 21 novembre 2002, la *Commission de Développement Économique des Premières Nations du Québec et du Labrador* (CDEPNQL) organisait un colloque sur le développement économique qui avait comme thème : L'économie concertée => Ensemble vers un but commun. À leur demande, la directrice générale de la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI), madame Colette Robertson, est intervenue comme conférencière pour présenter une expérience de partenariat avec le Centre local de développement (CLD) de sa région.

Pour préparer les participants au contenu de la conférence, la mise en contexte a été présenté comme suit :

« À l'instar des régions du Québec qui réclament plus d'autonomie pour consolider leurs acquis et explorer de nouvelles voies, les Premières Nations veulent assurer leur avenir et maîtriser leurs outils de développements. Des objectifs parallèles rencontrés par le même moyen : La Concertation ».

Il faut mentionné que la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) avait impliqué dès le départ, pour la réalisation de sa planification stratégique, des intervenants du Centre locale de développement (CLD) Domaine du Roy. Cette collaboration a permis de développer une vision plus globale du développement et d'établir un réseau de contacts sur le territoire ce qui a favorisé le développement de véritables partenariats basés sur la confiance, la transparence, l'établissement d'une relation honnête où chacun y trouve son compte dans une complémentarité d'expertises.

Un parallèle intéressant fut présenté entre les deux organisations sur l'historique de création et de la prise en charge par le milieu. Ainsi, la conclusion de cette partie de présentation démontra que ces deux entités sont issues d'une volonté du milieu pratiquement en même temps et qu'elles viennent de se donner des orientations stratégiques territoriales. Par la suite, une présentation des enjeux, de la vision, des objectifs communs dans un partage des diagnostics et des stratégies a permis de constater qu'autant les autochtones peuvent amener aux non-autochtones, autant l'inverse est vrai.

Pour bien illustrer les éléments de cette présentation, des exemples concrets de partenariat sur le territoire ont été apportés et nous croyons important de vous les relater afin de bien comprendre l'application des principes qui les accompagnent.

3.1.1 Expérience avec le Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale (CCBB)

Le Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale (CCBB), mieux connu sous l'appellation Zoo Sauvage de Saint-Félicien, a récemment redéfini son produit et s'oriente maintenant vers la mise en valeur de la boréale. Dans leur recherche de nouveaux partenaires, une présentation a été faite auprès de la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) et il est bien évident que ce nouveau concept rejoint d'avantage nos valeurs comme peuple Innu.

Le Zoo Sauvage de Saint-Félicien opère un site autochtone dans les sentiers de la nature qui représente le mode de vie traditionnel du milieu du 18^e siècle. Ce site autochtone s'inscrit dans un circuit thématique d'une époque. Considérant les problèmes rencontrés dans la gestion du site autochtone, le CCBB a orienté son produit en misant sur l'authenticité. Ceci a incité la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) à leur offrir un forfait clé en main pour les opérations de ce site dans les sentiers de la nature durant la dernière saison touristique.

Ainsi, en juin 2002 la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) a établi une entente de partenariat avec le *Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale* (CCBB). Le but visé par cette entente était que les Pekuakamiulnuatsh soient, d'une part, les porte-paroles du message et d'autre part, fasse la démonstration du mode de vie traditionnel des premiers occupants du territoire. Malgré l'illustration d'une époque assez lointaine, nous avons pu démontrer que notre culture est encore bien vivante à Mashteuiatsh.

Les résultats de ce partenariat ont satisfaits les parties impliquées. « La participation des Autochtones a rendu le site plus vivant et représentatif » a souligné madame Nathalie D'Entremont, responsable de l'animation et de l'éducation au C.C.B.B.

Pour conclure sur cette première expérience, l'entente entre la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) et le *Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale* (CCBB) constitue un premier pas vers un positionnement régional et une redéfinition du thème autochtone par les autochtones. Une expérience de partenariat de ce type ne peut se faire qu'en laissant de côté nos préjugés car la cohabitation, même si elle semble bien évidente, n'est pas toujours facile à vivre dans le quotidien. C'est dans ce type d'expérience qu'on constate qu'il faut être si proche (communauté voisine) pour être si loin (on ne se connaît pas)!

3.1.2 Expérience avec la Corporation de Développement de Lac Bouchette

La Corporation de Développement de Lac Bouchette cherchait une orientation nouvelle pour son usine de sciage puisqu'elle est fermée depuis près d'un an et une nouvelle alternative intéressante était sur la table à cette période, soit celle du déroulage. Comme nous avons déjà eu des échanges avec Lac Bouchette au niveau de leur Centre de Conservation et de Valorisation du Bois, nous avons été approché pour regarder cette alternative avec eux.

Après analyse, la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) a accepté un partenariat avec la *Corporation de Développement de Lac Bouchette* pour les raisons suivantes :

- parce que le rôle de la SDEI est de susciter et de soutenir le développement économique de la communauté de Mashteuiatsh;
- parce que la concertation régionale peut représenter des opportunités importantes pour le développement économique de la communauté de Mashteuiatsh;
- parce qu'il existe des affinités et de l'intérêt pour Mashteuiatsh et Lac Bouchette pour travailler sur un projet commun dans le domaine de la transformation du bois;
- parce que le contexte social de la communauté offre un nombre croissant de ressources disponibles à l'emploi dans ce secteur d'activité;
- parce que la mise en œuvre d'un projet de mise en valeur des essences feuillues peut représenter des retombées significatives sur la création d'emploi, voir même, d'une entreprise dans la communauté de Mashteuiatsh.

Ainsi, au mois de novembre dernier, nous avons mis en place une co-entreprise formée de la *Société de développement économique Innu* et de la *Corporation de développement* de Lac Bouchette et le dossier chemine.

Pour la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) il existe des secteurs économiques issus de nos ressources naturelles, par exemple la forêt, qui peuvent favoriser des expériences pilotes. L'expérience avec Lac Bouchette, en lien avec la vision culturelle autochtone et les expériences avec l'écorce de bouleaux et le déroulage du tremble, en fait actuellement un créneau intéressant à explorer.

Par ces illustrations de partenariats, nous souhaitons vous démontrez que la cohabitation est possible lorsque chacun y met du sien. Donc, l'ouverture démontrée par les entrepreneurs de nos communautés respectives est à l'image du processus, qui a permis des discussions entre nos gouvernements, qui s'est traduit par une entente de principes.

4. Le partenariat devient le « mukushan » du développement

Le « mukushan » se définit comme une activité communautaire qui permet à un groupe de personnes de partager un repas auquel les convives ont apporté un produit de leur chasse, apprêté selon leur spécialité. Le principe de base de cette activité est de partager ensemble dans un climat de fraternité et de respect.

Nous croyons que le partenariat doit se percevoir comme l'application du concept de mukushan, avec les mêmes valeurs fondamentales de partage et de respect. Les appréhensions et les doutes représentent un certain risque. À partager ensemble, nous aurons plus la chance d'évoluer avec nos différences et nous y croyons. Le partenariat entre Innu et Québécois peut représenter une formule porteuse d'avenir et conduire à un partage des retombées pour nos communautés respectives. Nous souhaitons que les invités au mukushan puissent repartir rassasiés et satisfaits de l'expérience.

Les autochtones souhaitent une implication réelle dans le partenariat. Nous ne voulons surtout pas servir de « prête nom » pour des gens qui ne veulent que l'apport financier que nous pouvons représenter. Nous voulons une implication réelle avec des partenaires qui respecteront notre rythme d'apprentissage des affaires. Chacun a des choses à apporter et c'est seulement dans cet esprit que le développement d'une relation gagnant-gagnant sera rendu possible. Évidemment, il sera primordial, pour assurer la réussite du partenariat, de commencer par une analyse basée sur le potentiel de viabilité des projets.

Nous avons une richesse inestimable à considérer, les jeunes de nos communautés. Il ne faut pas oublier que nos jeunes qui grandissent souhaitent un avenir qui leur permettra de travailler et de gagner leur vie dans des secteurs plus contemporains. Nonobstant tous les enseignements que nous pouvons tirer de nos ancêtres, ces jeunes, tout comme nous d'ailleurs, savent que la prospérité, pour notre nation, passe nécessairement par un développement économique important, donc une économie forte.

L'attachement à notre territoire fait en sorte qu'une proportion importante de nos jeunes souhaitent un développement entrepreneurial visant l'exploitation des ressources naturelles et ce, dans le respect de nos valeurs et de nos principes. Nous sommes convaincus qu'une économie florissante, pour notre Première Nation, se reflètera nécessairement sur notre région.

À ce titre, il est difficile de concevoir que le peuple Québécois ne nous reconnaisse pas ce droit d'être les artisans de notre avenir. Selon nous, la poursuite des négociations vers un traité est donc un espoir majeur pour les prochaines générations. Les résultats atteints jusqu'à présent par la négociation nous laisse croire que la table est mise. Il n'en tient qu'à nous tous de s'asseoir à la même table pour partager ce repas. Profitons donc de l'occasion qui nous est offerte.

Conclusion

La *Société de développement économique Innu* réalise déjà des partenariats avec le milieu. Avec le traité, ces formules de partenariat pourront être accrues. Nous espérons que les efforts effectués à ce jour ne seront pas vains, puisque nous avons un rattrapage économique important à réaliser.

Nos gouvernements avaient le choix entre la voie juridique ou la négociation. Ils ont choisi le processus de négociation et la *Société de Développement Économique Innu* (SDEI) entend demeurer active et promouvoir l'approche de partenariats avec la région.

Les Innu et les Québécois ont la possibilité d'utiliser cette opportunité qu'ils ont de pouvoir clarifier les droits et avantages de chacun. Ces derniers doivent constater que nous ne sommes pas en train de négocier, sur leur dos, des ententes avec les gouvernements pour obtenir des privilèges. Ils doivent s'apercevoir que nous sommes sérieusement à l'œuvre pour déterminer des nouveaux contrats sociaux entre nos peuples en s'entendant sur l'application de nos droits ancestraux reconnus par la Constitution du Canada.

Le message que nous souhaitons laisser aux Québécois et Canadiens, est que nous désirons également avoir accès à la liberté de choisir et de décider. Il s'agit de valeurs fondamentales qui ne nous sont pas accessibles, dû à l'histoire (Loi sur les Indiens).

Un fait demeure incontournable, les Innu et les Québécois seront appelés à cohabiter dans le futur comme les a conviés l'histoire. Deux peuples, deux nations qui vivent harmonieusement sur un même territoire tel que le suggère les grandes orientations de la négociation. Dans cet esprit, que la Société de Développement Économique Innu, appuie ces leaders politiques et le négociateur en chef dans la poursuite des négociations devant mener à la signature d'un traité.